

EXPOSE DES MOTIFS

**DU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE
PROMOTION DE LA FINANCE INCLUSIVE POUR L'ACCES DES
POPULATIONS A FAIBLES REVENUS AUX SERVICES FINANCIERS
AU BURKINA FASO (PPFIB)**

FINANCEMENT

**LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN
AFRIQUE (BADEA)**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

L'Afrique, en dépit des potentialités et atouts certains, fait face à des défis importants qui conditionnent son avenir et sa stabilité dans la durée. En effet, le continent doit absorber chaque année 10 à 12 millions de jeunes qui entrent sur le marché du travail et assurer l'inclusion financière, économique et sociale d'une population de plus en plus exigeante à travers son insertion au circuit productif.

Avec 66% de sa population âgée de moins de 25 ans et un taux de pauvreté de plus de 40%, le Burkina Faso se situe dans la moyenne des pays africains.

Il importe cependant de souligner que les défis n'étant pas nouveaux, il y a eu régulièrement au Burkina Faso, des tentatives de réponse. Celles-ci ont consisté principalement en la multiplication d'agences, de fonds de financement et de diverses autres initiatives qui, faute de convergence et de synergie d'actions, mais également de capacités financières suffisantes des Prestataires de Services Financiers (PSF) à répondre aux besoins des cibles, ont eu des résultats relativement mitigés.

C'est ainsi que pour trouver une réponse efficace et définitive sur la question, il a été prévu dans le Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) adoptée en avril 2019, la mise à disposition de lignes de crédit et un système de bonification d'intérêt au profit des PSF en vue de mieux impacter les populations vulnérables notamment les jeunes, les femmes, les Micros et Très Petites Entreprises (MTPE).

Aussi, l'opérationnalisation du PPFIB a été confié au Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI), créé par Décret n° 2020-057/PRES/PM/MINEFID du 29 janvier 2020. Il est un instrument de l'Etat chargé de la mise à disposition de lignes de crédit.

Pour ce faire, un projet intitulé Projet de Promotion de la Finance Inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB) a été initié, avec un coût total de plus de 44 milliards de Franc CFA. Pour financer ce projet, un accord de prêt a été signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

Le présent exposé des motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement du PPFIB.

II. OBJECTIFS ET BENEFICIAIRES DU PROJET

1. Objectifs de Développement

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations à la base.

Les objectifs spécifiques visés sont :

- renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ;
- développer des services financiers de proximité, adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale ; et
- mettre en place des mécanismes pertinents, professionnels et d'appui favorables aux bénéficiaires ainsi que pour la pérennité des institutions de financement décentralisées.

2. Bénéficiaires du Projet

Les principaux bénéficiaires des ressources du FONAFI sont les résidents des zones rurales et urbaines défavorisées, en particulier les femmes des zones rurales et périurbaines (à revenu primaire faible ou inexistant), les groupements d'agriculteurs, les femmes et les jeunes travaillant dans l'agriculture et les petits commerçants des zones urbaines et périurbaines.

III. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Le Projet de Promotion de la Finance Inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB) est un projet placé sous la tutelle technique et financière du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Il comporte cinq (05) composantes qui sont :

- (i) **Fonds de crédit** : cette composante vise la mise en place par le FONAFI de lignes de crédit, à des conditions plus favorables que ceux du marché, en faveur des institutions financières du Système Financier Décentralisé partenaires sélectionnés, afin que celles-ci puissent octroyer des crédits à moindre coûts aux populations défavorisées qui constituent le public cible du projet ;
- (ii) **Fonds de garantie** : cette composante est un mécanisme de garantie mis en place pour faciliter l'intervention des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) auprès des bénéficiaires jugés à risques (agriculteurs, jeunes débutants et artisans...). Ce fonds permettra de payer les impayés éventuels que pourraient enregistrer les SFD sur leurs concours auprès de ces cibles ;

Taux d'intérêt	3% l'an, sur le montant décaissé et non remboursé
Durée de remboursement	8 ans
Date limite d'entrée en vigueur	31 Janvier 2024
Date limite de décaissement	31 décembre 2026

Conclusion

La question de l'accès et de l'utilisation des services financiers au Burkina Faso reste toujours une préoccupation en dépit des efforts consentis par l'Etat et ses partenaires au développement ces dernières années.

Le présent Accord de prêt s'inscrit entre autres, parfaitement dans la politique du gouvernement en matière d'inclusion financière des populations, déclinée dans le PASD.

Au regard des données ci-dessus et des dispositions convenues dans l'Accord de prêt, le projet est techniquement réalisable et économiquement viable.

**P/Le Ministre de l'Economie, des Finance
et de la Prospective,
Le Ministre Délégué Chargé du Budget**


Fatoumata BAKO/TRAORE
Officier de l'Ordre de l'Etaton